

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00200
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/09/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000117
Commission	Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur		
Direction en charge	Éducation et Petite Enfance		
Objet	Cité Educative Tarentaize-Beaubrun de la Ville de Saint-Etienne - Convention cadre triennale - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **11/09/2020**

Compte rendu affiché le : **22/09/2020**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER (Présent jusqu'au point n°88 de l'ordre du jour), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Secrétaire de séance

Mme Maryse ZOFFO

■ **Rappel et références**

La Cité Educative «Tarentaize-Beaubrun» de la ville de Saint-Etienne figure parmi les 80 Cités éducatives labellisées par le ministre de l'Education nationale et de la jeunesse et le ministre de la Ville et du logement le 5 septembre 2019. Ces 80 cités seront dotées d'un financement de 100 millions € sur trois ans. Ce label implique un pilotage resserré et des actions renforcées dans trois directions :

- **conforter le rôle de l'école** (structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements...);
- **promouvoir la continuité éducative** (implication des parents, prises en charge éducatives prolongées et coordonnées, prévention santé, décrochage scolaire, citoyenneté...)
- **ouvrir le champ des possibles** (insertion professionnelle et entreprises, mobilité, ouverture culturelle, numérique, « droit à la ville », lutte contre les discriminations...).

La cité Educative «Tarentaize-Beaubrun» comprend les écoles du Réseau d'Education Prioritaire Gambetta :

- École élémentaire Paillon
- Ecole maternelle Paillon
- École élémentaire Tarentaize
- École maternelle Tarentaize
- École primaire Soleysel-Descours

Ainsi que les groupes scolaires privés : Saint-Ennemond et Grand'Eglise

Les établissements publics associés sont :

- L'Université Jean Monnet
- L'Ecole des Mines de Saint-Etienne

Le Collège chef de file est le Collège Gambetta – 34 bis rue Michelet à Saint-Etienne.

■ Motivation et opportunité

Les services de la Préfecture, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la Ville de Saint-Etienne sont les principaux partenaires. Ils ont co-construit un projet local de renforcement des coopérations des acteurs, un plan d'action et un plan de financement partagé d'un montant total de 1 482 000€ qui ont été jugés recevables par les Préfets de la Loire et d'Auvergne-Rhône-Alpes. La coordination nationale a émis un avis favorable au projet de plan d'action de la Cité éducative «Tarentaize-Beaubrun» de la Ville de Saint-Etienne. Sur décision des ministres, et sous réserve du vote des crédits en loi de finances, une enveloppe est réservée à la Cité éducative de Tarentaize Beaubrun, au titre des exercices 2020 à 2022. Elle est d'un montant prévisionnel de 600 000 euros, soit seulement 40% de l'enveloppe validée avec l'Etat local. Le Ministère justifie son choix par le nombre d'élèves habitant le quartier de Tarentaize-Beaubrun. Le projet a été adapté en conséquence et fera l'objet d'une convention entre les partenaires.

■ Contenu

Cette convention, objet de la présente délibération, fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la Cité éducative «Tarentaize Beaubrun» ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

La Cité éducative propose un plan d'action selon les axes suivants :

- La réussite scolaire et le bien être à l'école, afin de réunir sur le temps scolaire les facteurs garantissant l'acquisition des fondamentaux et le développement global de l'enfant.
- L'insertion socio-professionnelle, afin d'assurer l'inclusion sociale des jeunes du territoire.
- La cohérence dans l'ambition éducative afin de coordonner les acteurs du territoire en dehors du temps scolaire et en cohérence avec lui pour conforter la construction individuelle des enfants et des jeunes avec leur famille.

Un Comité de pilotage est mis en place sous un double format, restreint et élargi. Il repose sur un noyau dur composé des institutions porteuses du projet (Préfecture, DSDEN, ville de Saint-Etienne, collège Gambetta). A échéance régulière, il sera élargi aux principaux partenaires institutionnels opérationnels et financiers éventuels (CAF, Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, ARS, CCI....).

Un comité technique en charge du suivi opérationnel de la cité éducative regroupera les techniciens des mêmes instances. Le comité technique comprend comme membre de droit un représentant de la Préfecture, de la DSDEN, de la DDCS, de la Ville, Mme la principale du collège, et pourra s'élargir autant que de besoin. Chaque institution désignant à cet effet un référent cité éducative.

Un séminaire des acteurs sera organisé annuellement. Les conseils citoyens, de quartier et les représentants des parents d'élèves pourront être conviés aux comités de pilotage ou au comité technique.

La présente convention pluriannuelle est conclue pour une durée maximale de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Concernant les engagements de la ville de Saint-Etienne, celle-ci veillera à promouvoir la cohérence entre le besoin réel, l'offre et le partage avec les familles et les enfants de cette ambition éducative qui doit être gage de l'implication de tous. Il s'agit de faire bénéficier les enfants et les jeunes d'un écosystème les impliquant dans de multiples opportunités de mobilité et d'ouverture sur le monde extérieur.

Si l'on observe une richesse et une grande diversité d'équipements sur le quartier ou à proximité, avec notamment 2 structures d'éducation populaire (le centre social Le Babet et l'amicale laïque de Beaubrun) et de nombreuses institutions culturelles (Médiathèque, Puits Couriot-Musée de la mine, Explora / La Main à la pâte, La Comète, La Serre ...) qui seront pleinement mobilisées, la cité éducative est une opportunité unique pour tisser des liens avec ces équipements et projets. Il s'agira aussi, grâce à la Cité Éducative, de mettre en œuvre des actions nouvelles et innovantes pour développer par exemple la culture générale, artistique et scientifique. Le droit aux vacances et aux loisirs tel que proclamé dans la Convention Internationale des droits de l'Enfant fera l'objet également d'une attention particulière. Améliorer la qualité de l'encadrement de la pause méridienne et renforcer l'encadrement des phases de transition en recrutant un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui garantira un accueil adapté des plus jeunes enfants en situation de handicap seront aussi une priorité. Enfin, le programme national «parler Bambin» dans lequel la ville de Saint-Etienne est engagée depuis 2016 sera diffusé à plus grande échelle sur ce territoire. Il valorise et développe les compétences langagières, quelque soit la langue utilisée, des familles et de professionnels à travers le plaisir de converser avec les plus jeunes.

Tout au long du déploiement de ce programme, les partenaires s'engagent à participer à son évaluation, pour en tirer tous les enseignements locaux et nationaux, afin notamment de structurer davantage le levier éducatif dans les sites en renouvellement urbain et en contrat de ville, en lien avec le comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des Cités éducatives, installé par les deux ministres le 26 novembre 2019.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention triennale relative à la Cité Educative Beaubrun-Tarentaise,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent rapport ainsi que tous les actes afférents.

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIEMI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU